



Bagnolet, le 7 avril 2023

Communiqué de presse

Pesticides : les revirements du gouvernement sont irresponsables

En présentant le plan Eau la semaine dernière, Emmanuel Macron a déclaré que la bataille pour la qualité de l'eau « était gagnée ». Au même moment, son ministre de l'agriculture annonçait au Congrès de la FNSEA exiger de l'Anses, au mépris de l'indépendance de son expertise, le réexamen de l'interdiction du S-métolachlore. Et hier, un rapport publié par l'Anses montre qu'environ un tiers de l'eau distribuée en France serait non conforme à la réglementation actuelle du fait de la présence généralisée de métabolites de pesticides.

La remise en cause de l'arrêt du S-métolachlore est symptomatique de l'irresponsabilité du gouvernement sur les pesticides. Il trompe les agriculteur-trices, les citoyen·nes, et met un peu plus en danger leur santé et les milieux aquatiques.

En effet, cet herbicide, très utilisé dans les cultures de maïs, sorgho, tournesol ou soja, est présent dans une dizaine de produits commerciaux. Lors des contrôles de la qualité des eaux, superficielles comme profondes, des métabolites du S-métolachlore sont fréquemment détectés à des concentrations dépassant les normes de qualité. Selon l'Anses, les pollutions liées au S-métolachlore ont touché environ 1,6 million de Français·ses en 2020. De plus, l'Anses et l'INRAE ont montré que cette matière active présente des mentions de danger « préoccupantes » pour les utilisateurs-trices (susceptible d'être cancérigène) et une forte toxicité pour les organismes aquatiques [1].

C'est pourquoi, l'interdiction d'utiliser les herbicides à base de S-métolachlore est impérative. Prolonger l'utilisation de cette molécule servant une agriculture mortifère est irresponsable.

L'urgence est à la transition agroécologique et au changement de modèle. L'argument de l'impasse technique est faux [2]. D'autres molécules identifiées aujourd'hui comme moins toxiques existent. Surtout, des pratiques agronomiques (binages mécaniques, rotations, etc) font déjà leur preuve dans de nombreuses fermes pour faire face à la présence des adventices. Soutenir économiquement et financièrement ces techniques agronomiques et accompagner la transition de tous les agriculteurs-trices, voilà ce qui serait responsable.

[1] <https://www.anses.fr/fr/system/files/PHYTO2021AST0088.pdf>.

[2] Alternatives au S-métolachlore et étude de leur mobilisation. INRAE. 17 septembre 2022 : <https://hal.inrae.fr/hal-03807462>

Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole national : 06 07 55 29 09
- Marie-Pierre Répécaud, secrétaire nationale : 06 15 02 06 42
- Valentin Beauval, commission pesticides : 06 72 58 45 12
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78